

Direction de la protection maternelle et infantile

Conseiller(ère) conjugal(e)

Catégorie

A

Cadre d'emplois

Attachés territoriaux

Niveau de régime indemnitaire

A3

La Direction

La Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMI) décline l'ensemble des missions de PMI défini par le code de la santé publique (article L.1423-1 et l'article 211-2) que sont :

- La prévention et la promotion de la santé des femmes enceintes et des mineurs de moins de 6 ans ;
- Les missions de promotion en santé sexuelle et celles relatives à l'accueil collectif et individuel des enfants de moins de 6 ans.

La DPMI est composée de 14 agents répartis au sein du centre de santé sexuelle, de la coordination départementale des modes d'accueil du jeune enfant et du service prévention et promotion de la santé.

Objectifs du Service

- Elaborer les orientations des politiques du Département en matière de santé sexuelle
- Décliner ces orientations sur le territoire

FINALITES DE LA FONCTION

- Participer à la mise en œuvre des missions dévolues au centre de santé sexuelle dans le respect du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la Tarentaise
- Contribuer à l'élaboration et la réalisation des actions préventives individuelles et collectives, et des prises en charge dédiées aux missions de conseiller(ère) conjugal(e)
- Proposer une expertise des interventions en matière de santé sexuelle et se positionner en qualité de personne-ressource dans le domaine de compétences dédié
- Accompagner les partenaires sociaux dans le montage de leurs projets d'intervention en santé sexuelle
- Organiser un cadre de prise en charge à la suite d'une intervention judiciaire (exclusivement à destination des couples : injonction thérapeutique pour un conjoint violent).

MISSIONS

- Organiser et animer des actions collectives de prévention et d'éducation dans les domaines de la sexualité, de la contraception, et des infections sexuellement transmises, pour le public 13-25 ans (collèges, lycées, Mission locale Jeunes) au sein du Centre de Santé Sexuelle (CSS) ou dans les établissements
- Assurer les entretiens individuels au CSS dans le but d'informer sur les différentes méthodes de contraception, d'en favoriser la compréhension et l'adhésion
- Informer et accompagner sur la vie affective et sexuelle
- Assurer la prise en charge des jeunes dans le cadre de demandes de test de grossesse
- Assurer les entretiens individuels avec les jeunes en situation de mal-être, repérés par le personnel du CSS, et éventuellement les accompagner vers une consultation auprès d'un psychologue
- Assurer des entretiens avant et/ou après une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), pour les mineurs et sur demande, pour les majeurs
- Assurer les entretiens de conseil conjugal individuels ou pour les couples présentant des difficultés relationnelles
- Repérer les situations de violences sexuelles lors des entretiens et organiser leurs prises en charge
- Assurer des entretiens individuels auprès des personnes victimes de violences conjugales
- Contribuer aux divers projets du CSS destinés à promouvoir la santé sexuelle, la lutte contre les stéréotypes de genre, et les violences sexuelles et sexistes
- Assurer la formation pratique de stagiaires en formation de Conseiller conjugal (sur 2 ans)
- Être en mesure de s'astreindre à une pratique de formation continue personnelle, assortie notamment d'une supervision mensuelle pour le travail auprès des couples
- Assurer l'accueil physique et téléphonique sur les antennes du CSS en l'absence de la secrétaire

Liens hiérarchiques

- Chef de service planification familiale
- Médecin chef de service PMI

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Les maisons sociales du Département (MSD)
- Les Directions du Pôle social
- Service jeunesse de la Direction des politiques territoriales

Hors du Conseil départemental :

- Lycées, collèges, Mission locale jeunes
- Établissements pour jeunes (IME, IMPRO, INJS, ESATS, Foyers de vie, FJT)
- Maison des Adolescents, MECS
- Associations (IREPS, SOS femmes violence, ADDCAES, AVIJ, APEI ...)
- Services d'orthogénie des centres hospitaliers

COMPETENCES ATTENDUES

- Certificat de formation de Conseil conjugal familial (en 3 ans)
- Supervision par un thérapeute de couple pour les entretiens de conseil conjugal
- Notion de psychologie individuelle et collective
- Techniques d'animation de groupes
- Techniques d'identification et de régulation des conflits
- Compétences en matière d'entretiens pré-IVG, en matière de sexualité et de contraception
- Aptitudes à la relation avec le public jeune et/ou précaire ou fragilisé
- Sens de l'écoute
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité
- Sens du dialogue, de la négociation, de l'arbitrage et de la gestion des conflits
- Sens de l'organisation
- Confidentialité
- Pédagogie et aptitude à la transmission de connaissances (futurs conseillers conjugaux, stagiaires psychologues en Master de « prévention »)

Caractéristiques

- Résidence administrative : Commune d'intervention à titre principal (cf. organigramme)
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : OUI
- Port de charges : NON
- Port d'équipements de protection individuelle : NON
- Port de vêtements de travail : NON
- Astreintes : NON
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON
 - ➔ si OUI, Nombre de points : Néant
 - Motif : Néant

Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : NON
 - ➔ Si OUI, préciser :
 - Néant

POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

